

PLAN D'ACTION À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES 2024

Préparé par :
Service de la culture,
des loisirs et de la vie
communautaire

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	3
GROUPE DE TRAVAIL	5
RÉALISATIONS PASSÉES.....	6
BILAN DU PLAN D'ACTION 2023	7
PLAN D'ACTION 2024	15
TYPES DE MESURES	16
A – Promotion	17
B – Accessibilité aux services offerts	18
C – Accessibilité au travail (embauche, conditions de travail, maintien en emploi)	21
D – Accessibilité aux immeubles, aux lieux, aux installations	22
E – Accessibilité à l'information et aux documents	24
F – Adaptation aux situations particulières (urgence, santé publique, sécurité civile)	25
G – Approvisionnement en biens et en services accessibles.....	25
H – Adaptation dans le cadre de toute autre activité (règlements, directives, programmes, services).....	26
I – Sensibilisation, information et formation du personnel et des mandataires	27
REMERCIEMENTS.....	29



INTRODUCTION

Nous aspirons tous à faire de Mascouche une ville qui offre à chacun de ses citoyens l'opportunité de s'épanouir et de profiter pleinement des services répartis sur l'ensemble du territoire. Pour y parvenir, nous avons le devoir de déployer des mesures facilitant le quotidien des personnes handicapées.

Les personnes en situation de handicap, qui ont certes des besoins plus spécifiques quant à l'accessibilité, doivent être considérées au même titre que les autres clientèles et bénéficier de services adaptés à leurs besoins.

L'accessibilité universelle demeure un défi constant qui implique de revoir nos façons de faire et poursuivre les investissements afin d'adapter nos installations et nos services.

La Ville de Mascouche adopte donc, annuellement, un plan d'action à l'égard des personnes handicapées. De façon générale, ce plan vise une accessibilité qui « favorise l'utilisation similaire des possibilités offertes par un environnement pour tous les usagers ».

Ce plan s'intègre à la politique familiale et à son plan d'action qui s'inscrit au programme « municipalité amie des aînés » MADA.

Développement durable

Dès 2016, afin d'accroître l'importance accordée au plan d'action et d'assurer la réalisation des actions, nous avons inclus un objectif spécifique lié aux personnes en situation de handicap dans le Plan stratégique de développement durable (PSDD). Il s'agit d'un document phare pour la municipalité, puisqu'il a pour but de fixer des orientations et des objectifs à long terme basés sur une vision qui respecte les principes du développement durable.

Avec le PSDD 2021-2025, la Ville de Mascouche entend mettre en œuvre une majorité d'actions concrètes qui comprennent pour la plupart de nouveaux services, activités ou infrastructures qui bénéficieront directement aux citoyens. En effet, le PSDD met l'accent sur le service à la clientèle et l'amélioration globale des conditions de vie des Mascouchoises et Mascouchois.



Démarche territoriale

De plus, la Ville de Mascouche collabore à la démarche territoriale de la MRC Les Moulins « Solidaires Chez-Nous » qui vise l'amélioration des conditions de vie par la réussite éducative, la solidarité et l'inclusion sociale. Le plan d'action de la démarche s'articule autour de quatre chantiers :

- Chantier pratique : promotion des ressources et des services, accompagnement des gens vers les services et les ressources, continuum de services et accessibilité aux ressources et services;
- Chantier toit : tout le monde a un toit adéquat qui répond à ses besoins et à sa condition;
- Chantier faim : tout le monde mange à sa faim, sécurité alimentaire;
- Chantier santé : tout le monde a accès à des ressources de santé physique, mentale et sociale au moment où c'est nécessaire.

Dans le cadre du chantier pratique, le comité inclusion a tenu la première édition du Forum expérientiel sur l'inclusion sociale le mardi 28 novembre 2023. Cet événement vise à sensibiliser et former les participants aux concepts d'inclusion sociale.



GROUPE DE TRAVAIL

Le Service de la culture, des loisirs et de la vie communautaire assure la mise à jour et la réalisation du plan d'action à l'égard des personnes handicapées. Il travaille de concert avec les directions des autres services municipaux ainsi qu'avec plusieurs organismes et partenaires afin de déterminer les mesures à développer.

Une consultation des partenaires s'est tenue le 4 juillet 2023 et une rencontre d'échange avec les directions des services municipaux s'est tenue le 18 juillet 2023 afin de planifier les actions pour 2024.

Service municipal porteur du dossier : Service de la culture, des loisirs et de la vie communautaire : culture@mascouche.ca | 450 474-4133, poste 3000



RÉALISATIONS PASSÉES

2015

Lors de la table de concertation, l'analyste en circulation du service de police était présent et a répondu aux diverses questions à la suite des changements effectués sur le territoire : durée de traverse et configuration des feux de circulation.

2016

L'année 2016 fut marquée par une action digne de mention par l'Office des Personnes Handicapées du Québec, soit les séances de sensibilisation auprès des jeunes des camps de jour, organisées par le Service de la culture, des loisirs et de la vie communautaire.

2016-2017

La Ville de Mascouche a créé le Comité consultatif culture, loisirs et vie communautaire regroupant des citoyens, des élus et un cadre. Ce comité s'est impliqué dans une perspective de vitalité du plan d'action en 2016 et 2017.

2018-2019

Ces années ont été ponctuées de changements organisationnels au sein de plusieurs services de la Ville, ce qui a occasionné un statu quo sur les mesures en lien avec le plan d'action à l'égard des personnes handicapées.

2020

Le Service de la culture, des loisirs et de la vie communautaire regroupe l'ensemble des loisirs, soit : les sports, les camps de jour, les événements, la bibliothèque, etc. La Ville de Mascouche a le désir de marquer l'année en améliorant la structure des camps de jour et le service d'accompagnement. Toutefois, le contexte de pandémie nous oblige à déplacer certaines actions à l'année 2021.

2021

Le Service de la culture, des loisirs et de la vie communautaire a consulté et commenté les plans d'aménagement et de construction de lieux publics afin de s'assurer de l'accessibilité de ceux-ci.

2022

Plusieurs actions ont été réalisées afin d'améliorer le service d'accompagnement en camp de jour. Notons également l'inauguration du programme Biblio-jeux.

2023

Réparation des trottoirs entourant le Pavillon du Grand-Coteau et mise aux normes de la signalisation et du lignage des cases de stationnements réservées aux personnes handicapées.



BILAN DU PLAN D'ACTION 2023



TYPES DE MESURES

A – Promotion;

B – Accessibilité aux services offerts;

C – Accessibilité au travail (embauche, conditions de travail, maintien en emploi);

D – Accessibilité aux immeubles, aux lieux, aux installations;

E – Accessibilité à l'information et aux documents;

F – Adaptation aux situations particulières (urgence, santé publique, sécurité civile);

G – Approvisionnement en biens et en services accessibles;

H – Adaptation dans le cadre de toute autre activité (règlements, directives, programmes, services);

I – Sensibilisation, information et formation du personnel et des mandataires.



Obstacles	Objectifs	Mesures	Indicateurs de résultat	État de réalisation et commentaires
A – Promotion				
Les organismes offrant des services aux personnes handicapées sont méconnus.	Promouvoir les organismes offrant des services aux personnes handicapées.	1. Une chronique sociale publiée dans les outils municipaux de communication pour faire la promotion des organismes : Société de l'autisme - région Lanaudière et Les Répits de Gaby.	La chronique est publiée.	Réalisé Une chronique portant sur les services offerts aux personnes handicapées a été publiée le 23 mars 2023.
Les programmes et les services adaptés offerts par la Ville sont méconnus.	Promouvoir les programmes et les services adaptés de la Ville.	2. Inscrire les programmes et les services adaptés offerts par la Ville sur la plateforme Web L'accompagnateur.	L'inscription est réalisée et la fiche est complétée.	En cours, reporté en 2024. Une prise de contact avec l'agent de liaison a été effectuée. Les renseignements ont été transmis pour procéder à la création du compte et du contenu. De plus, une actualité concernant le plan d'action 2023 a été publiée le 7 juin 2023 sur le site Web de la Ville.
B – Accessibilité aux services offerts				
Il n'y a aucun parc accessible aux personnes handicapées sur le territoire de la ville de Mascouche.	Rendre les parcs municipaux, leurs mobiliers et équipements accessibles aux personnes handicapées et à leur famille.	3. Analyser la possibilité de développer un parc accessible.	L'analyse est réalisée.	Non-réalisé Le lieu ciblé pour le parc ne sera pas développé avant 2027.



Obstacles	Objectifs	Mesures	Indicateurs de résultat	État de réalisation et commentaires
Il n'y a pas d'équipement adapté disponible afin d'accéder aux sentiers du parc métropolitain du Domaine-Seigneurial-de Mascouche.	Rendre les parcs municipaux, leur mobilier et leurs équipements accessibles aux personnes handicapées et à leur famille.	4. Instaurer un système de prêt gratuit de fauteuil roulant adapté DAHÜ au Chalet du parc métropolitain du Domaine-Seigneurial-de-Mascouche.	Le système de prêt est mis en place et diffusé.	Non-réalisé, reporté à 2024.
Le service de transport collectif et de transport adapté ne répond pas aux besoins des citoyens.	Rendre le transport collectif et les infrastructures municipales de transport plus accessible aux personnes handicapées.	5. Sensibiliser EXO afin que les besoins de nos citoyens soient pris en compte dans son plan de développement de l'accessibilité afin de répondre à l'article 67 de la Loi.	Une communication est établie et les besoins de nos citoyens sont transmis à EXO.	Non-réalisé, reporté à 2024.
Les enfants à besoins particuliers ont besoin d'accompagnement pour participer aux activités du camp de jour estival.	Offrir un programme d'accompagnement aux enfants à besoins particuliers lors du camp de jour estival.	6. Le mandataire de camp de jour doit pouvoir offrir un service d'accompagnement spécialisé lors du camp de jour estival.	Le programme d'accompagnement est offert aux enfants à besoins particuliers durant les 8 semaines de camp de jour estival.	Réalisé Le programme d'accompagnement aux enfants particuliers a été offert tout au long des 8 semaines de camp de jour estival.
Les besoins des enfants neuro-atypiques ne sont pas comblés dans le programme régulier de camp de jour.	Offrir un service de camp de jour adapté aux besoins des enfants neuro-atypiques.	7. Soutenir l'organisme PANDA dans l'offre de services d'un camp de jour adapté.	Le service de camps de jour pour les enfants neuro-atypiques est offert durant 6 à 8 semaines par l'organisme PANDA.	Réalisé L'organisme Panda a obtenu du soutien de la Ville de Mascouche afin d'offrir un service de camp de jour pour enfants neuro-atypiques.



Obstacles	Objectifs	Mesures	Indicateurs de résultat	État de réalisation et commentaires
C – Accessibilité au travail (embauche, conditions de travail, maintien en emploi)				
L'équipe des Ressources humaines manque de connaissances en lien avec l'accueil et l'intégration en emploi des personnes handicapées.	Faciliter l'accès à l'emploi au sein de la Ville pour les personnes handicapées.	8. Tenir une rencontre d'information et de sensibilisation entre le Service des ressources humaines et Essor II.	La rencontre a eu lieu.	Non-réalisé, reporté à 2024.
D – Accessibilité aux immeubles, aux lieux, aux installations				
Une proportion des installations municipales est inaccessible ou partiellement accessible.	Améliorer ou modifier des installations municipales existantes afin de les rendre accessibles aux personnes handicapées.	9. Réaliser le lignage des cases de stationnement réservées aux personnes handicapées au Pavillon du Grand-Coteau, selon les normes.	Le lignage des cases est réalisé.	Réalisé La signalisation et le lignage des cases de stationnement pour les personnes handicapées, au Pavillon du Grand-Coteau, ont été réalisés selon les normes. Le Service de police a intensifié ses interventions pour le respect des places de stationnement réservées. Une actualité a été publiée le 1 ^{er} juin.
Une proportion des installations municipales est inaccessible ou partiellement accessible.	Améliorer ou modifier des installations municipales existantes afin de les rendre accessibles aux personnes handicapées.	10. À partir des recommandations du rapport de Kéroul, établir la liste et réaliser les travaux au Pavillon du Grand-Coteau, au Petit Pavillon et à la bibliothèque.	Le budget est accordé et les travaux sont réalisés.	Partiellement réalisé Les ressources ont été accordées afin de réaliser le lignage des cases de stationnement et la réparation des trottoirs au Pavillon du Grand-Coteau.



Obstacles	Objectifs	Mesures	Indicateurs de résultat	État de réalisation et commentaires
Certaines installations sont défectueuses, mal adaptées ou nécessitent un entretien périodique.	Entretien des installations municipales afin que leur usage soit optimal pour les personnes handicapées.	11. Terminer les réparations des trottoirs entre le Pavillon du Grand-Coteau et la Coopération le Chez-Nous du Communautaire	Les travaux sont réalisés.	Réalisé Les trottoirs entourant le Pavillon du Grand-Coteau ont été réparés en mai 2023.
E – Accessibilité à l’information et aux documents				
Les outils de communication de la Ville ne sont pas tous accessibles.	Adapter les outils de communication afin de les rendre plus accessibles.	12. Évaluer les coûts, rechercher des firmes spécialisées et procéder au diagnostic de nos outils de communication.	Le diagnostic est réalisé. Les outils de communication sont modifiés.	Non-réalisé Reporté en 2024.
F – Adaptation aux situations particulières (urgence, santé publique, sécurité civile)				
Il n’y a pas de protocole d’urgence adapté à la clientèle du camp de jour.	Assurer la sécurité des campeurs en tenant compte des capacités de chaque enfant.	13. Mettre en place un protocole d’urgence adapté, en collaboration avec le Service de prévention des incendies.	Le protocole d’urgence adapté est conçu et déployé au sein de l’équipe du camp de jour estival 2023.	Abandonné Le camp de jour est géré par un fournisseur privé et cet aspect ne fait pas partie de leur document d’appel d’offres.



Obstacles	Objectifs	Mesures	Indicateurs de résultat	État de réalisation et commentaires
G – Approvisionnement en biens et en services accessibles				
Le règlement de gestion contractuelle n'est pas conforme à l'article 61.3 de la Loi.	Actualiser les différentes mesures auprès des organismes et des services municipaux.	14. Rendre conforme le règlement de gestion contractuelle et bonifier la politique d'approvisionnement.	Le nouveau règlement de gestion contractuelle tient compte de l'accessibilité universelle. La politique d'approvisionnement comprend des notions liées à l'accessibilité universelle.	Réalisé Le nouveau règlement de gestion contractuelle tient compte de l'article 61.3. La politique d'approvisionnement contient des notions liées à l'accessibilité universelle. Tous les services municipaux ont reçu une formation sur le nouveau règlement et la politique d'approvisionnement en novembre 2023.
H – Adaptation dans le cadre de toute autre activité (règlements, directives, programmes, services)				
Les exigences contenues dans les règlements d'urbanisme sont moindres que les normes et pratiques actuellement en vigueur en matière d'accessibilité.	S'assurer que les règlements d'urbanisme soient conformes aux normes et bonnes pratiques en matière d'accessibilité.	15. Réviser et bonifier les règlements d'urbanisme afin d'ajuster les exigences en matière d'accessibilité.	Les règlements d'urbanisme sont révisés, bonifiés et adoptés.	Non-réalisé, reporté à 2024. Cette mesure a été reportée en raison de la mise en place d'un règlement de contrôle intérimaire dans l'aire de développement orienté vers le transport.



Obstacles	Objectifs	Mesures	Indicateurs de résultat	État de réalisation et commentaires
I – Sensibilisation, information et formation du personnel et des mandataires				
Les directions de services municipaux ne connaissent pas les besoins des personnes handicapées.	Informar les directions de services municipaux sur les besoins des personnes handicapées.	16. Inviter les directeurs à une rencontre d'informations portant sur les besoins des personnes handicapées.	La rencontre a eu lieu.	Réalisé Une rencontre d'information a été effectuée le 30 novembre 2023 avec une conseillère de l'Office des personnes handicapées du Québec.
Les employés manquent de connaissances sur la façon d'accueillir et d'interagir avec une personne handicapée.	Outiller les employés municipaux sur l'accueil des personnes handicapées.	17. Promouvoir les capsules vidéo d'autoformation sur l'Intranet sur l'accueil des personnes handicapées.	L'information est diffusée sur l'Intranet.	Réalisé Une publication a été diffusée dans l'intranet de la Ville de Mascouche pour inviter les employés à consulter les capsules d'autoformation.
Les employés manquent de connaissances sur les façons de communiquer avec une personne sourde ou malentendante.	Outiller les employés municipaux sur la communication avec une personne sourde ou malentendante en situation d'urgence.	18. Présenter aux employés des services d'urgence les outils de communication adaptés aux personnes sourdes et malentendantes.	L'information est remise aux directions des services d'urgence.	Réalisé Les outils de communication pour les services d'urgence ont été présentés et remis aux directions des services de Prévention des incendies et de Police.





PLAN D'ACTION 2024



TYPES DE MESURES

A – Promotion;

B – Accessibilité aux services offerts;

C – Accessibilité au travail (embauche, conditions de travail, maintien en emploi);

D – Accessibilité aux immeubles, aux lieux, aux installations;

E – Accessibilité à l'information et aux documents;

F – Adaptation aux situations particulières (urgence, santé publique, sécurité civile);

G – Approvisionnement en biens et en services accessibles;

H – Adaptation dans le cadre de toute autre activité (règlements, directives, programmes, services);

I – Sensibilisation, information et formation du personnel et des mandataires.



Obstacles	Objectifs	Mesures	Indicateurs de résultat	Responsables	Échéancier
A – Promotion					
Les programmes et les services adaptés offerts par la Ville sont méconnus.	Promouvoir les programmes et les services adaptés de la Ville.	1. Inscrire les programmes et les services adaptés offerts par la Ville sur la plateforme Web L'accompagnateur.	L'inscription est réalisée et la fiche est complétée.	Culture et vie communautaire	Décembre 2024
Les services adaptés offerts à la bibliothèque sont méconnus.	Promouvoir les services adaptés offerts à la bibliothèque.	2. Diffuser le service d'affichage des métadonnées liées à l'accessibilité des livres numériques ainsi que l'option de filtrer une recherche par critères d'accessibilité maintenant disponible sur la plateforme Pretnumerique.ca et dans l'application.	Le service est diffusé.	Culture et vie communautaire Communication et relations avec les citoyens	Décembre 2024
Les mesures incluses au plan d'action sont méconnues des citoyens.	Promouvoir les mesures favorisant l'intégration scolaire, professionnelle et sociale des personnes handicapées.	3. Diffuser annuellement le plan d'action à l'égard des personnes handicapées dans les outils de communications municipaux.	Le plan d'action est diffusé.	Communications et relations avec les citoyens	Mai 2024



Obstacles	Objectifs	Mesures	Indicateurs de résultat	Responsables	Échéancier
Les lieux accessibles et partiellement accessibles sont méconnus.	Promouvoir les lieux et services accessibles.	4. Promouvoir les lieux accessibles et partiellement accessibles dans les outils de communication municipaux.	La diffusion des lieux accessibles et partiellement accessibles est réalisée.	Communications et relations avec les citoyens	Décembre 2024
Les organismes offrant des services aux personnes handicapées sont méconnus.	Promouvoir les organismes offrant des services aux personnes handicapées.	5. Publier une chronique sociale afin de promouvoir les organismes dans les outils de communications municipaux.	La chronique sociale est publiée.	Communications et relations avec les citoyens Culture et vie communautaire	Décembre 2024
Les organismes offrant des services aux personnes handicapées sont méconnus.	Promouvoir les organismes offrant des services aux personnes handicapées.	6. Référer les citoyens vers les organismes.	Les préposées du Bureau du citoyen réfèrent les citoyens vers les organismes appropriés.	Communications et relations avec les citoyens	Décembre 2024
B – Accessibilité aux services offerts					
Il n’y a pas d’équipement adapté disponible pour accéder aux sentiers.	Rendre les parcs municipaux, leurs mobiliers et équipements accessibles aux personnes handicapées et à leur famille.	7. Instaurer un système de prêt gratuit de fauteuil roulant adapté DAHÜ.	Le système de prêt est mis en place et diffusé.	Culture et vie communautaire	Décembre 2024



Obstacles	Objectifs	Mesures	Indicateurs de résultat	Responsables	Échéancier
Le service de transport collectif et de transport adapté ne répond pas aux besoins des citoyens.	Rendre le transport collectif et les infrastructures municipales de transport plus accessible aux personnes handicapées.	8. Sensibiliser EXO afin que les besoins de nos citoyens soient pris en compte dans le plan de développement de l'accessibilité d'EXO en vue de répondre à l'article 67 de la Loi.	Une communication est établie et les besoins de nos citoyens sont transmis à EXO.	Environnement et développement durable	Décembre 2024
Il n'y a aucun protocole qui encadre l'offre de camp de jour spécialisé.	Maintenir le soutien aux organismes pour la mise en place de camp de jour pour les personnes avec des besoins particuliers.	9. Établir des protocoles d'entente avec les organismes du milieu afin d'encadrer le soutien pour la mise en place de camp de jour spécialisés.	Les protocoles sont signés et des camps spécialisés sont offerts aux citoyens.	Culture, loisir et vie communautaire	Décembre 2024
Les enfants à besoins particuliers ont besoin d'accompagnement pour participer aux activités régulières du camp de jour estival.	Accueillir les enfants à besoins particuliers lors du camp de jour estival.	10. Offrir un service d'accompagnement spécialisé lors du camp de jour estival via le mandataire du service.	Le programme d'accompagnement est offert aux enfants à besoins particuliers durant les 8 semaines de camp de jour.	Culture, loisirs et vie communautaire	Juin 2024
Les besoins des enfants neuro-atypiques ne sont pas comblés dans le programme régulier de camp de jour.	Accueillir les enfants à besoins particuliers lors du camp de jour estival.	11. Soutenir l'organisme PANDA dans l'offre de service d'un camp de jour adapté.	Le service de camps pour enfants neuro-atypiques est offert durant 6 à 8 semaines par l'organisme PANDA.	Culture, loisirs et vie communautaire	Juin 2024



Obstacles	Objectifs	Mesures	Indicateurs de résultat	Responsables	Échéancier
Le Bureau du citoyen de l'hôtel de ville n'est pas accessible aux personnes à mobilité réduite ou présentant des déficiences.	Avoir un Bureau du citoyen accessible aux personnes handicapées, doté d'un centre d'appels centralisé de type 311 et de guichets multiservices.	12. Évaluer la faisabilité technologique et les ressources financières requises pour implanter des solutions technologiques permettant aux personnes à mobilité réduite d'accéder au Bureau du citoyen à distance.	Le rapport et les recommandations sont présentés à la Direction générale.	Communications et relations avec les citoyens Technologies de l'information	Décembre 2024
Le Bureau du citoyen de l'hôtel de ville n'est pas accessible aux personnes à mobilité réduite ou présentant des déficiences.	Avoir un Bureau du citoyen accessible aux personnes handicapées, doté d'un centre d'appels centralisé de type 311 et de guichets multiservices.	13. Évaluer la pertinence d'ajouter des interphones aux guichets pour les personnes malentendantes.	Les résultats de l'étude ou les recommandations d'un organisme spécialisé sont déposés et analysés.	Communications et relations avec les citoyens	Décembre 2024
Les événements ne sont pas accessibles aux personnes handicapées.	Favoriser l'accessibilité aux personnes handicapées dans les événements.	14. Développer, avec les organismes mandataires, des stratégies à mettre en place pour favoriser l'accessibilité aux événements.	Les événements Festival Grande Tribu et Fête Nationale sont dotés de stratégies favorisant l'accessibilité.	Culture et vie communautaire	Juillet 2024



Obstacles	Objectifs	Mesures	Indicateurs de résultat	Responsables	Échéancier
Les événements ne sont pas accessibles aux personnes handicapées.	Favoriser l'accessibilité aux personnes handicapées dans les événements.	15. Réserver et aménager une portion du site de l'événement afin qu'il soit accessible pour les personnes handicapées ou à mobilité réduite.	L'événement Fête Nationale est doté d'un espace réservé et aménagé pour les personnes handicapées ou à mobilité réduite.	Culture et vie communautaire	Juillet 2024
Les événements ne sont pas accessibles aux personnes handicapées.	Favoriser l'accessibilité aux personnes handicapées dans les événements.	16. Promouvoir les espaces réservés et aménagés pour les personnes handicapées.	La promotion et l'affichage des espaces réservés pour les personnes handicapées sont réalisés.	Culture et vie communautaire Communications et relations avec les citoyens	Juillet 2024
C – Accessibilité au travail (embauche, conditions de travail, maintien en emploi)					
Les Ressources humaines manquent de connaissances sur l'accueil et l'intégration en emploi des personnes handicapées.	Faciliter l'accès à l'emploi au sein de la Ville pour les personnes handicapées.	17. Tenir une rencontre d'information et de sensibilisation entre l'équipe du Service des ressources humaines et Essor II.	La rencontre a eu lieu.	Ressources humaines	Décembre 2024
La directive de recrutement ne favorise pas les lieux d'affichage accessible aux personnes handicapées.	Faciliter l'accès à l'emploi au sein de la Ville pour les personnes handicapées.	18. Actualiser la directive de recrutement en ciblant les babillards qui favorisent l'inclusion et la diversité.	La directive est mise à jour.	Ressources humaines	Décembre 2024



Obstacles	Objectifs	Mesures	Indicateurs de résultat	Responsables	Échéancier
D – Accessibilité aux immeubles, aux lieux, aux installations					
Une proportion des installations municipales est inaccessible ou partiellement accessible.	Améliorer ou modifier des installations municipales existantes afin de les rendre accessibles aux personnes handicapées.	19. À partir des recommandations du rapport de Kéroul, poursuivre la réalisation de travaux au Pavillon du Grand-Coteau, au Petit Pavillon et à la bibliothèque.	Les travaux sont réalisés.	Travaux publics, bâtiments, parcs et espaces verts	Décembre 2024
Le comptoir d'accueil de la bibliothèque n'est pas adapté aux personnes à mobilité réduite.	Améliorer ou modifier des installations municipales existantes afin de les rendre accessibles aux personnes handicapées.	20. Construire un nouveau comptoir d'accueil à la bibliothèque permettant l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite.	Le nouveau comptoir est installé.	Culture et vie communautaire	Janvier 2024
Les cafés-terrasses relevant du domaine public ne sont pas toujours accessibles.	Rendre accessibles universellement les cafés-terrasses.	21. Adapter la réglementation des cafés-terrasses en exigeant l'accessibilité universelle (Règlement 1103 art. 128.1.)	La réglementation est adaptée et appliquée.	Aménagement du territoire	Décembre 2024



Obstacles	Objectifs	Mesures	Indicateurs de résultat	Responsables	Échéancier
Il manque des cases de stationnement réservées aux personnes à mobilité réduite dans les résidences pour personnes âgées (RPA).	Augmenter le nombre de cases de stationnement réservées aux personnes à mobilité réduite dans les résidences pour personnes âgées (RPA).	22. Adapter la réglementation municipale afin d'ajouter une exception particulière pour les résidences pour personnes âgées (RPA).	La réglementation est adaptée et appliquée.	Aménagement du territoire	Décembre 2024
Les besoins des personnes handicapées ne sont pas automatiquement considérés dans l'élaboration des projets.	S'assurer de considérer les besoins des personnes handicapées lors des projets d'infrastructures urbaines.	23. Inclure une réflexion quant aux mesures pouvant être mise en place lors des travaux municipaux dès l'étape de l'élaboration des besoins.	Les besoins des personnes handicapées ont été considérés dans les projets de feux de circulation (boul. Mascouche / ch. des Anglais, av. de l'Esplanade / av. de la Gare).	Génie	Décembre 2024
Il n'y a pas d'outil de conception et d'aménagement accessible au sein du Service du génie pour considérer les besoins des personnes handicapées.	S'assurer de considérer les besoins des personnes handicapées lors des projets d'infrastructures urbaines.	24. Recenser les outils disponibles dans le but d'amorcer la rédaction de guides de conception et de directives dans le cadre des projets d'infrastructures urbaines.	La recension des outils est réalisée. La rédaction des guides est débutée.	Génie	Décembre 2024



Obstacles	Objectifs	Mesures	Indicateurs de résultat	Responsables	Échéancier
L'église St-Henri n'est pas accessible aux personnes à mobilité réduite.	Assurer l'accessibilité des lieux d'activité.	25. Assurer l'installation d'une rampe d'accès à l'Église St-Henri lors de la tenue d'activités culturelles municipales.	Une rampe d'accès est installée lors des activités.	Culture et vie communautaire	Décembre 2024
E – Accessibilité à l'information et aux documents					
Les outils de communication de la Ville ne sont pas tous accessibles.	Adapter les outils de communication afin de les rendre plus accessibles.	26. Appliquer les normes graphiques incluant des mesures favorisant l'accessibilité et la lisibilité dans les outils de communication.	Les normes graphiques sont appliquées.	Communications et relations avec les citoyens	Décembre 2024
Les outils de communication de la Ville ne sont pas tous accessibles.	Adapter les outils de communication afin de les rendre plus accessibles.	27. Évaluer les coûts, rechercher des firmes spécialisées et procéder au diagnostic de nos outils de communication.	Le diagnostic est réalisé. Les outils de communications sont modifiés.	Communications et relations avec les citoyens	Décembre 2024
Les services sont offerts uniquement à l'oral ou à l'écrit, excluant le langage des signes.	Rendre les services municipaux accessibles aux personnes sourdes et malentendantes.	28. Offrir un service d'interprétariat aux citoyens ayant une incapacité auditive, sur demande.	Le service est offert.	Culture et vie communautaire	Décembre 2024



Obstacles	Objectifs	Mesures	Indicateurs de résultat	Responsables	Échéancier
F – Adaptation aux situations particulières (urgence, santé publique, sécurité civile)					
Les employés manquent de connaissances sur les façons de communiquer avec une personne sourde ou malentendante.	Outiller les employés municipaux afin de faciliter la communication avec une personne sourde ou malentendante en situation d'urgence.	29. Produire des cartes de visite adaptées pour les services de Police et de Prévention des incendies	Les cartes de visite sont produites.	Communications et relations avec les citoyens Police Prévention des incendies	Décembre 2024
G – Approvisionnement en biens et en services accessibles					
Aucun équipement spécialisé n'est offert sur le territoire.	Offrir des équipements pour de la pratique libre dans les sentiers du parc du Grand-Coteau.	30. Évaluer la possibilité de conclure une entente avec l'ARLPHL pour offrir le prêt d'équipement adapté pour de la pratique libre au Parc du Grand-Coteau.	L'entente est signée et le système de prêt est opérationnel.	Culture et vie communautaire	Décembre 2024
Les employés municipaux ont une méconnaissance de l'approvisionnement accessible.	Outiller les services requérants et accroître leurs connaissances en matière d'approvisionnement accessible.	31. Inclure davantage d'information dans la politique d'approvisionnement concernant l'accessibilité universelle.	La politique est bonifiée.	Finances	Décembre 2024



Obstacles	Objectifs	Mesures	Indicateurs de résultat	Responsables	Échéancier
H – Adaptation dans le cadre de toute autre activité (règlements, directives, programmes, services)					
Les exigences contenues dans les règlements d’urbanisme sont moindres que les normes et pratiques actuellement en vigueur en matière d’accessibilité.	S’assurer que les règlements d’urbanisme soient conformes aux normes et bonnes pratiques en matière d’accessibilité dans un contexte changeant.	32. Réviser et bonifier les règlements d’urbanisme afin d’ajuster les exigences en matière d’accessibilité.	Les règlements d’urbanisme sont révisés, bonifiés et adoptés.	Aménagement du territoire	Décembre 2024
Les exigences en matière d’accessibilité universelle sont méconnues des promoteurs et des entrepreneurs.	Accompagner les promoteurs et les entrepreneurs afin de s’assurer de la connaissance et la compréhension des exigences en matière d’accessibilité universelle.	33. Offrir un soutien adapté et inciter les promoteurs à appliquer les normes en matière d’accessibilité universelle lors de construction de nouvelles unités d’habitation par l’application du règlement « Construction durable, normes minimales de construction ».	L’information concernant le règlement « Construction durable et normes minimales de construction » est diffusée aux promoteurs et entrepreneurs.	Aménagement du territoire	Décembre 2024
Les exigences concernant les cases de stationnement pour les personnes à	S’assurer que la réglementation soit respectée.	34. Valider que les cases pour personnes à mobilité réduite soient identifiées de manière conforme et que la	L’application de la réglementation est respectée pour les projets de nouvelle construction et de	Aménagement du territoire	Décembre 2024



Obstacles	Objectifs	Mesures	Indicateurs de résultat	Responsables	Échéancier
mobilité réduite sont méconnues ou ignorées.		quantité minimale soit respectée dans le cadre de projets de nouvelle construction ou de réaménagement d'aires de stationnement.	réaménagement d'aires de stationnement.		
Les coûts des déclarations de travaux constituent un obstacle à l'accessibilité.	Maintenir la gratuité des déclarations de travaux facilitant les projets de rénovations permettant notamment l'accessibilité universelle.	35. Conserver la gratuité pour les rénovations intérieures qui font dorénavant l'objet d'une déclaration de travaux.	Maintenir la gratuité des services.	Aménagement du territoire	Décembre 2024
I – Sensibilisation, information et formation du personnel et des mandataires					
La ligne téléphonique 211, soit le centre de référence des services sociaux et communautaires, est méconnue.	Informers les employés municipaux sur le centre de référence des services sociaux et communautaires.	36. Diffuser l'information du service de référence 211 sur l'Intranet	Les employés réfèrent les citoyens vers le service 211.	Culture et vie communautaire	Décembre 2024
Le Portail Solidaire, service d'accueil, de référencement et accompagnement personnalisé, est méconnu.	Informers les employés municipaux sur les services du Portail Solidaire.	37. Diffuser l'information du Portail Solidaire sur l'Intranet.	Les employés réfèrent les citoyens vers le Portail Solidaire.	Culture et vie communautaire	Décembre 2024



Obstacles	Objectifs	Mesures	Indicateurs de résultat	Responsables	Échéancier
Les organismes manquent de connaissances ou d'expertise sur la réalité des personnes handicapées.	Sensibiliser les responsables des organismes sportifs et loisirs à la réalité des personnes handicapées.	38. Offrir une formation par Kéroul ou ARPHL aux organismes sportifs et loisirs afin de les sensibiliser à la réalité des personnes handicapées (choix du lieu de l'activité, disposition de la salle, type d'équipement sur le marché, etc.).	Formation suivie par au moins une personne de chaque organisme.	Culture et vie communautaire	Décembre 2024
Les employés de la bibliothèque manquent de connaissances en ce qui concerne les personnes présentant un trouble mental.	Sensibiliser les employés de la bibliothèque sur les actions à mener en présence d'une personne présentant un trouble mental.	39. Offrir un atelier de sensibilisation aux employés de la bibliothèque.	L'atelier de sensibilisation est effectué auprès du personnel de la bibliothèque.	Culture et vie communautaire	Décembre 2024
Les employés municipaux ne possèdent pas tous des connaissances sur les obstacles rencontrés par les personnes handicapées.	Améliorer les connaissances des employés sur les défis rencontrés par les personnes handicapées par rapport aux champs d'intervention municipaux.	40. Consulter les personnes handicapées, leur entourage et les organismes œuvrant avec cette clientèle pour savoir comment la Ville pourrait réduire les obstacles à l'intégration des personnes handicapées.	Une consultation est réalisée. Les employés sont mieux outillés pour élaborer le prochain plan d'action.	Culture et vie communautaire	Mai 2024



Obstacles	Objectifs	Mesures	Indicateurs de résultat	Responsables	Échéancier
Les employés du Service de l'environnement et du développement durable détiennent peu de connaissances sur les besoins des personnes vivant avec différents types de handicap.	Accroître les connaissances des employés du Service de l'environnement et du développement durable par rapport aux différents types de handicap et aux besoins des personnes handicapées afin d'intervenir adéquatement.	41. Former les employés du Service de l'environnement et du développement durable par rapport aux différents types de personnes handicapées et participer à une rencontre de consultation.	Les employés du Service de l'environnement et du développement durable ont participé à une formation et à une rencontre de consultation.	Environnement et Développement durable	Décembre 2024



REMERCIEMENTS

Office des personnes handicapées du Québec
Commission culture, loisirs et vie communautaire / Ville de Mascouche
Services municipaux

Ensemble, nous allons plus loin !

Adopté par le conseil municipal le 29 janvier 2024 / Résolution 240129-31

Déposé à l'**Office des personnes handicapées du Québec**

Ce document est également disponible en version PDF sur le site internet de la Ville de Mascouche : mascouche.ca

Et en format Word (.doc) sur demande

Document créé par le Service de la culture, des loisirs et de la vie communautaire de la Ville de Mascouche

